

# L'Ouvrier Diamantaire

Par l'Union, les Proletaires libéreront le Travail de toute exploitation.

Bulletin de l'Union Nationale des Syndicats Ouvriers Diamantaires Français  
(Section de l'Alliance Universelle des Ouvriers Diamantaires)

Les Travailleurs veulent une vie familiale et une vie collective digne de leur rôle social.

## ABONNEMENTS

France — Un an. . . . . 10 fr.  
Autres pays. — Un an. . . . . 15 fr.

## Rédacteur

Edmond PONARD  
TÉLÉPHONE 74

## Bureaux

MAISON DU PEUPLE  
SAINT-CLAUDE (Jura)

Tous les Ouvriers Diamantaires syndiqués ayant des choses sérieuses et intéressantes à dire doivent collaborer à ce Bulletin. Pour être insérée, la copie doit parvenir le 20 de chaque mois à la rédaction.

## CONFLIT MINIER

En suivant attentivement les péripéties du conflit qui met aux prises les mineurs anglais avec leurs employeurs, je n'ai pas été surpris de voir la malveillance démontrée par leur gouvernement qui cherche à entraver la réception des subsides fournis par la classe ouvrière internationale et notamment par le prolétariat de Moscou, subsides envoyés dans le but de les aider à défendre leur droit à la vie contre l'oppression du capitalisme, de résister à un despotisme, à un arbitraire imposé par une classe de parasites cherchant à vivre à leurs dépens.

Les exploiteurs des mines voudraient, ou prolonger le temps de travail au même salaire, ou diminuer le salaire en conservant le même horaire de production. Il serait désirable que ceux qui proposent ces mesures remplacent les mineurs et jugent par eux-mêmes de l'existence misérable de ceux-ci : je suis persuadé qu'ils n'accompliraient même pas le quart de la journée actuelle dont ils demandent le prolongement pour les autres.

J'ai en mai 1920, écrit dans ce journal, un article intitulé : *Banque Confédérale Prolétarienne*, dans lequel je préconisais les moyens rapides d'arriver, par une caisse mutuelle de solidarité, à trouver des soutiens pécuniaires en cas de litige, pour lutter et obtenir gain de cause dans nos revendications.

Le capitalisme en général ayant toujours considéré le travailleur comme une machine à rapport, se trouve toujours étonné le jour où le producteur se permet de réclamer et prétend recevoir le prix de son labeur.

Et pourtant, n'est-il pas paradoxalement de voir la grande majorité assujettie à un travail accablant être la plupart du temps dans la misère, pendant qu'une infime minorité accapare les bénéfices pour en vivre largement et jouir de toutes les joies que procurent les richesses ?

Le Gouvernement anglais cherchant par des moyens coercitifs à empêcher les secours de parvenir aux grévistes, voudrait, réduisant les mineurs à la famine, les obliger à se soumettre à ses prétentions.

Vraiment, si le prolétariat universel était conscient de sa puissance et voulait négliger ses divergences d'opinion pour songer qu'il n'est qu'un seul être qui peine, s'organiser, discipliner son action par une stricte cohésion, on ne verrait plus un état-major de ploutocrates dominer une armée de travailleurs et l'obliger à subir ses ineptes caprices.

La force de l'exploiteur étant la richesse, il faut pour la combattre, lui opposer une force

au moins égale, voire supérieure. J'ai toujours soutenu que le meilleur moyen de l'obtenir était la création d'un fonds de caisse alimenté par les cotisations individuelles.

Devant l'exemple du conflit minier, il apparaît nécessaire de faire une intense propagande pour que les travailleurs se groupent syndicalement et sévèrement et fassent des versements obligatoires spécialement affectés à la solidarité ouvrière.

Réfléchissez travailleurs, que le jour où vos maîtres sauront que vous possédez vous-mêmes des capitaux pouvant vous permettre de travailler en coopération de manière à assurer vos nécessités matérielles et instituer vos fonds de prévoyance sociale, ils auront moins d'arrogance à vous contraindre à travailler pour d'infimes salaires, insuffisants à assurer le bien-être de vos foyers.

H. YZER,  
du Syndicat de Paris.

La Bourse du Travail a lancé un appel en faveur des mineurs anglais et des dockers de Dunkerque.

Les premières sommes recueillies par le Syndicat Diamantaire auprès de ses adhérents donnent un total de 961 francs

## Le coût de la vie et les salaires

La demande d'augmentation que nous avions formulée ayant été acceptée à partir du 1<sup>er</sup> août les pourcentages applicables sur les tarifs de base seront les suivants :

### Tarif de débrutage

Retaille. . . . .	80 %
Autres bruts. . . . .	90 %

Augmentation supplémentaire comme par le passé pour le brut clivé et l'irrégulier.

### Tarif de polissage

Brut plein et零售. . . . .	115 %
Retaille de très bonne qualité. . . . .	100 %
Brut scié. . . . .	65 %

Augmentation supplémentaire comme par le passé sur les bruts de mauvaise qualité.

### Tarif de fantaisie

Augmentation de 25 points sur tous les pourcentages en vigueur jusqu'à ce jour.

Les pourcentages figurant sur les tarifs entre les mains des camarades doivent donc être augmentés de :

40 points pour le brut plein ;  
30 points pour le scié et la retaille.

Répondant à notre demande, les Coopératives *Adamas* et *Le Diamant* nous ont fait connaître qu'elles étaient partisanes de faire suivre aux salaires les fluctuations du coût de la vie.

La réponse de la Chambre Syndicale des Patrons Diamantaires, ne contenant aucune allusion à ce sujet, une seconde lettre fut envoyée, insistant sur la nécessité d'une telle solution.

A la suite de cette lettre, un coup de téléphone du Président de la Chambre Syndicale au Permanent, informa ce dernier que la Chambre Syndicale allait étudier la chose, et nous demanda les suggestions que nous avions à émettre à ce sujet.

Nous avons communiqué ces dernières et nous espérons qu'un accord satisfaisant interviendra avant peu.

E. P.

## LES VACANCES

Le moment des vacances approche, et, au moment où paraîtront ces lignes un certain nombre de nos camarades seront aux champs.

La Coopérative *Adamas* arrêtera le travail du 1<sup>er</sup> au 15 août ; la Coopérative *Le Diamant*, du 1<sup>er</sup> au 8 ; les ouvriers patronaux, du 8 au 15.

Il est désirable que l'an prochain l'accord s'établisse sur une date commune.

Nous espérons que la cessation du travail sera générale. Nous signaler les ouvriers qui resteraient au travail.

Aux membres du Syndicat de St-Claude, nous recommandons de faire procéder au règlement de leur indemnité de vacances au cours de la semaine du 1<sup>er</sup> au 7 août, le Permanent prenant ses vacances du 8 au 15. L'expédition des affaires courantes sera, pendant son absence, assurée par le camarade Hugonet, Trésorier du Syndicat de Saint-Claude.

Le paiement de l'indemnité de vacances n'aura lieu que contre remise de la carte.

Au cours du dernier Conseil Syndical, la question s'est posée de savoir si la cotisation syndicale devait être payée pendant la période de vacances.

La question a été résolue par l'affirmative. Les ouvriers, recevant une rétribution normale pendant cette période, cette décision est

trop logique pour qu'il soit besoin de la commenter. Elle est aussi de trop minime importance pour donner matière à contestation.

Vous allez prochainement partir en vacances pour quelques jours. Il est probable que beaucoup de maisons en profiteront pour faire procéder au nettoyage et même à la réfection des ateliers.

La récolte de la poudre noire pourrait bien avoir à souffrir au cours de ces opérations. Afin d'éviter pareil dommage, nous faisons appel à votre conscience, pour que chacun de vous, avant de partir au repos, râcle soigneusement son cercle et mette la poudre dans la boîte collective de l'atelier.

Profitez de l'occasion que vous aurez de passer à la Permanence pour régler votre indemnité de vacances, pour apporter la poudre noire de votre atelier.

Mêmes remarques au sujet des débris de tiges.

Nous sommes certains que notre appel sera entendu et que chacun fera le nécessaire.

E. P.

## LA VOIX DES MORTS

*La guerre continue au Maroc et en Syrie...*

Le Civil dit : « La vie est chère ». Moi, je la trouve bon marché, Car je connais une Bouchère Dont l'étalage s'est « gâché » : Une Phrygienne au bonnet rouge, Aux lippes fraîches de sang bu, Au front bestial, aux yeux de gouge, Qui jette sa viande au rebut !

Vers de monstrueuses Villettes Elle se rue aux abattoirs Et cogne à grands « coups de boutoirs » Dessus les hommes qui halètent Sous les gros poings de ses battoirs ! Elle dépèce, et taille et rogne Les bras, les jambes, les cerveaux, Et puis, elle offre sa charogne Sous l'étiquette de « Héros » Aux rats, aux vers et aux corbeaux !

Vous dites que la vie est chère ? Moi, je la trouve bon marché ! Pourquoi laissez-vous se gâcher Les « abatis » de la Bouchère ?

Mangez !... Utilisez les Morts ! Qu'ils servent encore à la Vie De ceux qui n'ont pas eu remords De les lancer à la tuerie Pour protéger leurs propres corps !

O bonnes âmes charitables Sauvez votre conscience, et sans peur récitez Avant de vous carrer à table Une prière délectable A la « nouvelle Trinité » ! Chantez, chantez en choeur le « Benedicite » Dans vos festins d'humanité !...

Chantez ! sanctifiez le divin sacrifice Et donnez-vous l'absolution « Au nom du Droit, de la Justice Et de la Civilisation !!!! ».

Marc LARRÉGUY DE CIVRIEUX, tué à Froideterre le 16 novembre 1916.

## La question du clandestinisme en Belgique

(SUITE ET FIN)

En même temps, il a été décidé que celui qui s'entendra avec Daems et qu'ils régleront leur besogne ensemble ; comme c'est le cas pour Bartels et van Meérbeeck, et pour Geerts et Biot.

La grande surface à droite, englobant Nylen, Herenthout, Grobbendonck, Herentals, jusqu'à Turnhout même, était réservée à Geerts pour la plus grande partie.

En vue de l'importance énorme de ce grand réservoir, nous avons décharge Biot en lui retirant ses affaires de sertisseurs, son administration de la Caisse des Pensions, de la Caisse de Maladie, etc... pour qu'il puisse consacrer tout son temps à cette tâche. Etant donné que les moyens de communications y sont si misérables et qu'il fallait pour réussir une action intense, nous venons d'acheter une voiturette qui est conduite par Biot.

Cette surface comprend 37 communes avec 204 fabriques contenant 3.450 moulins. C'est la partie la moins organisée. Car, si nous comptons parmi l'industrie de province, les localités comme Boom et Bruxelles, par exemple, qui ont été organisées par Laroche, et qui sont tout à fait en règle, dans toute cette contrée qui est maintenant le champ d'action de Geerts et de Biot, nous pouvons bien rassembler en chaque commune un certain nombre d'organisés, mais le seul centre qui puisse entrer en ligne pour l'influence de l'A. D. B., c'est Turnhout.

C'est dans la campine que la réaction fait à sa tête ; et c'est là que les chrétiens nous mettent des bâtons dans les roues. Et c'est là aussi que le grand espoir se manifeste de pouvoir bâtir de multiples petites usines, dépendant de l'habitation même, quand l'électrification sera un fait accompli.

Ce qui se passe là-bas, dans ce vaste espace, au cœur même de la campine, ce n'est rien de nouveau. Nous avons déjà, il y a bien longtemps, appelé l'attention sur les faits quand les discussions relatives à l'électrification battaient leur plein. C'est dans le Bondsraad même, lors de certaines discussions qu'on a donné la dénomination du « grand réservoir ». Et nos membres du Bondsraad connaissent tant la menace vivante qu'est ce coin-là, qu'ils firent la remarque quand je leur montrai la carte sur laquelle la campine était coloriée en vert, que j'aurais mieux fait de l'enduire de noir. Mais d'autres trouvaient la réplique prompte : vert, j'espère. Et c'est bien la bonne réplique, parce qu'un militant de bon aloi ne peut pas se permettre de connaître le désespoir. Il doit être optimiste pour l'avenir de son œuvre et pour sa cause.

\*\*

Deux fois par an, les divers permanents classeront leurs données et ils les remettront au Président. Ils rapporteront sur les modifications survenues tant bonnes que mauvaises.

Et celui-ci convoquera alors dans une localité à indiquer encore une assemblée rurale pour les dirigeants des sections et pour les membres du Bondsraad. Là, les affaires courantes seront discutées sous la présidence de la Permanence.

Cette méthode offre naturellement plu-

sieurs avantages. Elle permet à chaque membre du Bondsraad et à chaque Permanent de suivre de près les événements. Quiconque veut bien, pourra porter son attention et son intelligence vers une solution.

Je puis clôturer ma démonstration et émettre l'espérance qu'elle aura attiré l'attention de beaucoup d'entre nous ; et que ceux-ci en tireront profit.

Examinant le passé, revoyant le présent, nous pouvons bien conclure que le pessimisme ne peut germer.

Nous avons devant nous un labeur bien pénible. Cela va de soi. Mais n'est-ce pas toujours le cas pour les ouvriers quand ils veulent atteindre quelque chose ! Le travail ! Cela ne dépend que de nous autres. Ce doit être un plaisir quand on voit devant soi la possibilité de pouvoir stabiliser et de pouvoir améliorer le sort de milliers d'hommes et de femmes. Prendre soin du bien-être moral et matériel d'une grande famille gigantesque.

On aura à agir avec précaution, les sens bien tendus. Il arrivera que nous devrons mettre de l'eau dans notre vin bien que nous disposions d'une belle force. Il arrivera que les leaders devront freiner pendant que quelques uns des nôtres nous insulteront ou raconteront des balivernes. Nous devons, et bien avant tout autre chose, conserver ce que nous tenons !

Mais tout cela ne dépend que de nous ; cela ne dépend que de la bonne volonté des membres et des dirigeants, qui doivent quand même avoir appris, par les temps qui font mûrir les pensées, qu'il ne suffit pas au combattant de pouvoir s'élancer contre un obstacle, mais qu'il s'agit aussi de pouvoir se tenir, d'attendre le moment opportun.

Ce que j'ai voulu démontrer c'est que nous pouvons avoir confiance dans l'avenir ; c'est que, nés d'un mouvement se disloquant, nous sommes devenus une organisation qui marche à la tête de celles du pays, tant au point de vue conditions de travail qu'au point de vue services sociaux, et ce, en dépit de graves années comme le monde et la plupart des syndicats n'en ont jamais connues ; c'est que nous sommes arrivés là grâce à notre travail assidu et méthodique... et grâce à notre unité ; c'est que nous voulons travailler encore plus assidûment et que nous avons le droit, par conséquent, de compter sur la collaboration générale.

Personne ne peut prédire ce que l'industrie nous réservera encore. Cela n'entre pas dans notre compétence.

Mais quoi qu'elle fasse, notre industrie friole, ma conviction reste debout, ferme, que nous la vaincrons toujours.

Il ne nous faut que ce que nous pouvons donner nous-mêmes : l'unité, la confiance mutuelle, et, avant tout, une permanence calme, réfléchie, qui met de côté toutes les folies possibles, qui omet les affaires personnelles ; qui ose attaquer et qui ose freiner au moment propice, et qui met au-dessus de tout : le grand intérêt général d'une belle industrie, qui doit fournir le pain à des milliers de personnes et qui est à même de le faire.

L. VAN BERCKELAER.

*Les honnêtes gens sont les grands coupables. C'est à eux de se faire justiciers, de chasser les intrigants gouvernementaux, les exploiteurs, les coquins, les fourbes.*

PROUDHON.

## Groupe des Coopérateurs de Hanau.



Photographie prise lors de la séance de l'inauguration de la Coopérative des Ouvriers Diamantaires de Hanau (Allemagne), fondée en Mai 1926

**ALLIANCE UNIVERSELLE  
DES  
OUVRIERS DIAMANTAIRES**

**SÉANCE DU BUREAU**

tenue à Wiesbaden le 3 Juillet 1926

Président : HENRI POLAK

Etaient présents : Pour la Belgique, L. Van BERCKELAER, Edward DANCKAERTS, H. Van DOESLAER ; pour l'Allemagne, C. SCHOTT ; pour la France, Edmond PONARD ; pour la Hollande, H. POLAK et B. Van PRAAG.

**ORDRE DU JOUR :**

Situation en Allemagne créée par la baisse du Franc ; Réglementation de l'apprentissage pour la France.

**I. — Situation en Allemagne**

Le Secrétaire dit qu'on a tenu une réunion la veille dans l'Hôtel du Gouvernement à laquelle ont participé les membres du Bureau (excepté les Hollandais qui n'étaient pas encore arrivés) et les délégués des divers centres d'industrie allemande. Vu que ces camarades devaient rentrer le soir-même, la réunion ne pouvait être remise et la Belgique et la France ont discuté avec l'Allemagne.

Schott dit qu'il avait informé les camarades à la dernière séance du Bureau tenue à Anvers du fait que les patrons allemands avaient l'intention de supprimer la semaine de vacances payées. Les ouvriers diamantaires allemands ont pu ajourner le conflit parce que les ouvriers ne pensent pas à leurs vacances dans l'avant-saisou. Seulement en avril dernier les ouvriers se trouvaient en face de la

question. Une grève fut décrétée, qui dure depuis sept semaines.

Quand le franc baissa, toutefois la situation empira et ce ne sont plus seulement les vacances qui sont en péril, mais aussi les salaires.

La situation devint si critique qu'une séance du Bureau parut nécessaire avec une réunion des propagandistes allemands.

Les camarades allemands se sont donc réunis, et pour ne pas les retenir trop longtemps, le Bureau a conféré avec eux. Schott et Rehbein ont commenté le point de vue allemand, Van Berckelaer a donné des explications sur la situation belge. Les camarades allemands ont encore siégé et il a été convenu qu'on les tiendrait télégraphiquement au courant de la décision à prendre demain.

Il retrace à nouveau pour les camarades hollandais la situation allemande et dit que 300 hommes sont en grève depuis sept semaines. Quelques-uns des grévistes furent acceptés à la Coopérative. A ce moment-ci, 150 restent encore sur le pavé pour la défense du principe de la semaine des vacances payées. Ce mouvement coûte, jusqu'à ce jour, 300.000 marks-or, mais cette somme n'a pas d'importance pour le Metallarbeiterverband.

De par la baisse du franc la lutte entrepise devient une lutte sans issue. On a conférencé avec beaucoup de patrons, individuellement (à Idar, entre autres) ; une solution ne put intervenir.

La plus grande firme de l'Allemagne, la firme Ginsberg, a déclaré, et l'a même déposé par écrit, qu'elle ne songerait pas à diminuer les salaires, du moment qu'on pourrait redresser le change. La lettre écrite par cette firme dit qu'il doit être possible d'introduire la base florin pour Anvers, et elle demande à l'organisation allemande de faire des efforts dans l'intérêt des ouvriers mêmes, dans ce sens-là.

La déclaration selon laquelle une réduction de 20 % est nécessaire, est unanime. Et ceci est confirmé par la Coopérative qui se trouve placée devant les mêmes difficultés. Les entrepreneurs ont

à choisir : ou bien ils doivent offrir leurs marchandises avec 20 % de réduction sur les salaires, ou bien ils doivent cesser de faire travailler. Il est bien typique, dans les circonstances données, de remarquer qu'aucune réduction n'est demandée pour les personnels qui travaillent pour des firmes hollandaises. La crise pour les salaires est donc inévitable.

À Idar, l'on payait jusqu'à présent des tarifs plus élevés qu'à Hanau (on ne peut pas oublier qu'on y était plus exigeant et qu'on y travaillait d'autres marchandises) ; mais là aussi on demande de réduire les tarifs et on ne veut même pas se limiter à ces 20 %.

Il va de soi que les camarades allemands n'ont pas voulu oublier ces diminutions et qu'ils ont voulu démontrer que la solidarité n'est pas qu'un simple mot. L'A. U. D. est donc au courant. Si la stabilisation est chose impossible en Belgique, comme l'a dit hier Van Berckelaer, alors il ne reste plus rien à faire qu'à rendre aussi minimes que possibles les réductions à accepter et de les lier aux augmentations qui seront appliquées en Belgique. Masquer les situations n'avance à rien. Nous devons dépeindre courageusement la situation réelle.

Il nous est bien pénible de contrarier les décisions parisiennes. Voyez, aussitôt après le Congrès nous avions demandé aux patrons de réduire la durée du travail. Nous avons fait tout ce qu'on peut attendre d'un petit centre mû par une bonne volonté.

Nous avons connu, il y a quelque temps, les difficultés que la Belgique traverse à présent.

C'était des jours pénibles à vivre, mais pour l'industrie diamantaire ils n'avaient pas la même importance puisqu'à cette fois-ci c'est le plus grand centre qui connaît ces difficultés.

Danckaerts. — Pour la question qui est traitée ici, il existe une solution théorique bien simple : calculer les salaires sur base-or. Cela aura lieu en Belgique du moment où l'inflation se présentera, mais, en Belgique l'inflation n'existe pas encore. Et il nous est tout à fait impossible de proclamer la

lutte générale avec le seul but d'aider les camarades étrangers. Qu'on se représente bien les situations. A un certain moment l'inflation parut inévitable. Nos revendications étaient posées à l'instant même, et les patrons marchaient. Il va de soi que ces Messieurs n'avaient pas pour but d'aider les camarades étrangers. Ils n'envisageaient que le salut de l'industrie, mais toutefois la possibilité de stabiliser nos salaires existait.

Si la débâcle survient, si la crainte de l'inflation persiste, alors nous pourrons à nouveau penser à la solution radicale.

Nous savons fort bien que nous avons à faire quelque chose. Et nous ne tarderons pas, mais on ne peut exiger de nous autres que nous fassions l'impossible.

*Van Berckelaer.* — Du moment que nous envisagions les conséquences que la baisse du franc pourrait entraîner, et cela ne dura pas longtemps, nous avons marché et nous proposions à l'A. D. B. d'introduire la stabilisation. La crainte de subir des pertes était encore plus grande chez les joailliers que chez nous et ils accordaient leur collaboration pour sauvegarder leur stocks. A un certain moment nous étions d'accord pour stabiliser le florin à 10 francs. Nous connaissions bien les conséquences qui interviendraient : chômage et difficultés de toutes sortes, parce que la stabilisation entraînerait automatiquement une augmentation de salaire énorme, mais néanmoins, nous n'avons pas craint cela, et nous voulions faire notre devoir.

Si la baisse du franc s'était encore poursuivie un seul jour, nous aurions eu la stabilisation. Le lendemain, hélas, le franc se remettait un peu et les patrons revenaient sur leur parole.

Quand la stabilisation nous parut impossible, nous avons posé la B. J. V. (association patronale) devant les deux solutions à envisager encore : si elle ne suivait les aléas du change, elle n'avait qu'à appliquer des indemnités de vie chère pour sauvegarder la valeur d'achat du salaire.

C'est ce qui a été fait. Nous convenons volontiers que l'augmentation obtenue n'a pas grande influence sur l'industrie étrangère, c'est-à-dire pour le prix de revient de la marchandise. Pour ce qui est de l'industrie nationale l'augmentation obtenue couvre certainement la hausse du coût de la vie. Et nulle part, en Belgique, nous n'avons vu mouvement qui puisse rivaliser avec le nôtre.

Hier je parlais de la stabilisation du boort. Et je disais que cette stabilisation était d'une certaine importance internationale. C'est ainsi, mais pas dans les proportions indiquées hier par erreur. Nous sommes donc d'accord que l'augmentation que nous avons obtenue ne suffit pas à la sauvegarde du prix de revient international.

Mais nous savons tous qu'un salaire-or ou une stabilisation ne sont pas possibles sans la collaboration des patrons. Sans les patrons, nous pourrions bien appliquer une telle réglementation avec nos seules forces, dans quelques grands personnels où l'on travaille de la grosse marchandise et dans quelques personnels hollandais. Pour le reste, une telle réglementation de notre initiative aboutirait à un fiasco.

Nous avons à envisager ici la vérité sans façon : La stabilisation du florin à 8 et 9 francs, c'est une impossibilité parce que la Belgique a fabriqué pour un milliard et demi de papier. Le franc belge a été revalorisé. S'il baisse encore, nous entrevoyons la possibilité de la stabilisation. S'il ne baisse plus, nous nous servirions de l'influence dont nous disposons pour augmenter autant que possible les indemnités de vie chère, de telle façon que la puissance d'achat de notre salaire reste la même.

*Van Praag.* — Je m'étonne que la Belgique n'ait pas donné de réponse à la demande de Schott, car le Bureau International se trouve devant une réponse à formuler s'appliquant à une demande adressée à cet organisme.

Au Congrès de Paris, il fut décidé que tous les centres feraient leur possible afin de pouvoir égaliser leurs salaires avec ceux d'Amsterdam. Or, voilà l'Allemagne qui introduit une demande de réduction de salaire de 15 à 20 %. Si cela a lieu, alors la différence entre Amsterdam et l'Allemagne s'accroît encore.

L'orateur pensait que la Belgique qui était déjà

au courant, de par la conférence tenue hier avec les camarades allemands, aurait à faire une proposition au Bureau de l'A. U. D. pour fixer la conduite de l'Allemagne dans cette matière.

Nous sommes bien d'accord là-dessus : nous devons donner une réponse. Il appert maintenant des discussions qui ont lieu ici, qu'on distingue deux points de vue : le point de vue national et le point de vue international. Et voilà, justement le motif des différends qui ont surgi toujours.

*Van Berckelaer* déclare que la crainte du chômage engendré par un mouvement ayant pour but de maintenir les salaires à leur taux, existait. Mais on ne se demande pas ce que seront les conséquences de cette inactivité pour les autres centres. Nous avons ce chômage déjà ! Et voilà ce que nous prenons de mauvaise part : la Belgique ne se meut pas, et la Belgique est le plus grand centre.

Depuis la baisse du franc nous avons dû inscrire un millier de chômeurs en plus. Et ce nombre s'accroît.

Au 21 mars 1926, nous avions 5.725 ouvriers au travail, et la semaine passée nous n'en avions plus que 4.763 !

Le chômage y est donc. On le craint aussi en Allemagne, et en France on le connaît aussi si le franc n'avait pas aussi baissé là-bas.

Si, en effet, tout mouvement de l'organisation belge pour secourir les camarades des autres centres est impossible, le Bureau ne saurait donner une autre réponse que celle-ci : faites tout ce qui est en votre pouvoir pour ramener le chômage à son strict minimum. Mais alors les salaires baisseront ; et les nôtres diminueront aussi, cela durera jusqu'à ce que nous soyons tous ensembles.

Le franc a dégringolé de 11,30 cents à 7 (bien qu'il ait regagné quelques points), cette différence entraîne une réduction de salaire de 35 à 50 %. La Belgique a su regagner 6 à 8 %. Cela ne saurait suffire.

Si la situation reste telle, que la Belgique doit déclarer qu'il n'existe pas d'autre solution, l'A. U. D. n'accomplit pas ce qu'on attend d'elle. Si, extérieurement nous nous efforçons à régler les salaires, et qu'intérieurement nous n'avons d'yeux que pour maintenir l'industrie nationale, alors les décisions du Congrès perdent tout sens.

Les camarades allemands battent le pavé depuis sept semaines déjà pour la semaine de vacances, et pendant qu'ils sont à la rue, le franc belge baisse et subit une diminution de 35 %. Alors, nous ne pouvons plus justifier une grève de ces camarades-là pour la semaine de vacances.

Les Belges seuls sont à même de donner une réponse.

*Van Berckelaer.* — Van Praag ne m'a pas compris. Il dit que j'aurais déclaré que nous avions peur du chômage. J'ai dit que l'accord était conclu pour stabiliser le franc, bien que nous sachions que les conséquences néfastes ne tarderaient pas.

Mais l'augmentation de salaires qu'on voudrait faire appliquer chez nous : 35 % a bien quelque chose du fantastique. Pour un salaire de 400 francs il faudrait ajouter 150 francs. Envisageons aussi cette situation.

Ce n'est pas la Belgique qui doit formuler la réponse. Nous sommes ensemble ici et nous avons à traiter les choses d'un point de vue international et ensemble. En outre, la réponse à formuler a déjà été faite au Congrès de Paris. Il a été dit là-bas : *Qu'on fera son possible.* Celui qui fait ce qu'il peut faire ne saurait être blâmé.

Il n'est pas besoin alors d'envenimer les choses.

*Le Président.* — On sait qu'il y a plusieurs mois j'ai proposé au Bondsraad de l'A. N. D. B. de se retirer de l'A. U. D., motivant ma demande par la réalité des choses : pour des affaires sérieuses, l'A. U. D., ne travaille que pour la galerie, et l'A. U. D., intérieurement ne vaut pas grand chose. Et voilà que la discussion d'aujourd'hui me donne pleinement raison.

L'idée qu'il avait de cette discussion, avant son départ pour Wiesbaden déjà lui était aussi le motif de son opposition à une conférence à Wiesbaden.

Il savait d'avance que l'A. U. D. répondrait à Hanau : Arrangez les choses pour Hanau comme bon vous semble vis-à-vis de la situation allemande.

La situation en est donc bien là. Et *Van Bercke-*

laer

vient de nous dire que le franc a perdu sa valeur pour une grande part, et que nous ne devons plus penser à une stabilisation à 11,30, 11,50 (cents hollandais). Beaucoup de compétences en Hollande disent même que la situation de la Belgique est telle qu'après un léger redressement de courte durée, l'inflation recommencera.

La Belgique avait donc deux chemins devant elle : ou bien la stabilisation des salaires, ou bien le paiement des indemnités à payer en francs pour faire conserver aux salaires leur valeur intrinsèque. Aucun des deux chemins ne fut pris. Les 25 francs accordés n'ont presque pas d'importance pour la situation internationale, on le sait. La stabilisation du prix du boort à 70 % ne saurait avoir une influence, vu que les belges ont toujours soutenu que le travail en entreprise ne se faisait pas en masse.

*Van Berckelaer.* — Cela fut ainsi. Le nombre des ouvriers travaillant en entreprise s'accroît maintenant parce qu'on n'a pas voulu condamner le système.

*Le Président.* — La Belgique a choisi le point de vue nationaliste pour solutionner la question. Et les conséquences, que seront-elles ? Et pour l'avenir ? Et pour le monde ?

Les Allemands avaient donné l'exemple pour une question d'importance bien moindre, en comparaison avec celle qui nous occupe maintenant : ils ont fait la grève. Nous ne saurons que louer cette conduite. Et pour une question d'importance, telle que la stabilisation des salaires : l'A. D. B. ne se meut pas ; et il accepte sans plus 25 francs d'indemnité. On dit qu'une augmentation qui suit la baisse du franc est quelque chose de fantastique. Une augmentation de 150 francs pour un salaire de 500 francs en temps normal serait quelque chose de fantastique en effet ; mais il n'est pas question d'augmentation de salaire : mais d'indemniser une perte subie. Pour les patrons cela n'a aucune importance ; ils achètent et ils vendent en florins. Mais... il n'y a rien de fait.

Les conséquences en sont que l'Allemagne devra accepter les conditions que les patrons offrent.

Si ses ouvriers ne veulent pas travailler à tarifs réduits, les patrons eux-mêmes doivent cesser la fabrication.

Nous autres, en Hollande, nous avons déjà 1.000 chômeurs nouveau. Quelques fabricants commencent à déplacer leur commerce à Anvers. Un patron d'importance propose de diminuer le tarif pour la petite marchandise. Nous n'avons pas voulu, mais qui dit qu'il ne reviendra pas à la charge ? Le sciage et le débrutage se font depuis longtemps en Belgique. Nous devons laisser passer tout cela les bras croisés ? Car, ou bien nous ne faisons rien, ou bien nous réduisons nos salaires autant que de rigueur. Et cela, en ces moments-ci, quand nous savons que le taux du salaire international est plus bas qu'il ne devrait être ! Nous tomberons donc tous dans le gouffre. Les temps sont d'une importance pénible.

Quelle est la réponse que nous pouvons donner ici ? L'orateur ne veut pas se mettre à formuler une réponse, parce qu'une décision internationale ne pourra pas être prise. L'A. D. B. qui, de par sa position, et de par son importance, avait à faire un geste, ne l'a pas fait. Il ne nous reste plus qu'à conclure que notre action en fait de salaires ne saurait être que de genre nationaliste.

*Van Praag* n'a pas voulu envenimer les choses. Il a dit la vérité : par crainte du chômage, on a laissé là toute action. De par l'inactivité de l'A. D. B. nous voyons le travail manquer ; et, de par le silence, nous voyons que le taux international des salaires est en péril. Le président a déjà dit que ce taux aurait pu être plus élevé. Et cela se présente dans une industrie qui a l'avantage d'être centralisée dans quelques centres seulement, qui d'ailleurs sont bien organisés. Et les salaires ne jouent pas un si grand rôle que dans les autres industries. Si tous nos patrons paient le même tarif, le prix de revient n'a pas d'importance. Il est pénible de devoir constater que les situations en fait de salaire ne soient pas meilleures ; et c'est pénible de devoir dire que la plus grande organisation en est la cause par son manque d'audace.

En 9 semaines, elle a su obtenir 25 francs. Le franc baisse encore entre temps, et rien ne se fait : pas d'action énergique. Des mots et des mots ; c'est tout ce qu'on fait. La Belgique, qu'a-t-elle fait vraiment ? Elle a eu des pourparlers ? Et pendant que les commerçants belges ne subissent aucune perte, les salaires des ouvriers subissent des diminutions sensibles.

L'Internationale a le droit d'exiger que la Belgique fasse tout pour sauver la situation ; l'Allemagne a donné l'exemple.

On parle d'une augmentation fantastique ? Cela provient seulement du fait que les camarades Belges regardent encore leur franc comme si c'était un franc d'avant-guerre. Où les Allemands se trouvent-ils s'ils n'avaient pas délaissé cette idéologie ; s'ils n'avaient pas su se soumettre aux exigences ?

Ce qu'ils ont fait, nous l'admirons. Ils ont évalué leur argent à sa valeur exacte, et ils ont choisi un nouveau point de départ.

Tout nous dit que vous craignez une action qui vous apporterait le chômage.

Il est possible que la Belgique connaisse des difficultés en stabilisant les salaires ; mais le chômage diminuera en cours de route au fur et à mesure que la situation redeviendra normale ; et tout en luttant il est facile de trouver un compromis qui ne porterait plus autant préjudice au salaire international.

Je demande donc au Secrétaire international qu'il nous donne son avis.

*Van Berckelaer.* — Je n'ai pas à conclure. Nous ferons cela ensemble. Dire mon avis ? Cela je puis le faire, et d'ailleurs je l'ai déjà fait.

*Schott.* — Nous ne craignons pas les difficultés matérielles d'une lutte. Que cela peut-il faire que nous inscrivions encore quelques centaines de grévistes en plus, quand, pour les quatre premiers mois de l'année nous avons déjà payé 12 millions mark-or pour les 150.000 camarades qui battent le pavé ?

Mais nous avons la certitude que la lutte menée pour les vacances est devenue sans issue. Les patrons ne sauront agir d'autre façon.

Les Belges disent qu'ils feront plus, qu'ils ne se reposeront point, qu'ils agiront du moment que la cherté de la vie augmentera. Mais... cela ne viendra qu'après la baisse... et cela se fait seulement dans certaines limites. A présent la différence n'est pas encore incomensurablement grande, tandis que pour une baisse prochaine la différence sera tellement grande que les difficultés surgiront d'elles-mêmes.

La cause des difficultés pour les ouvriers diamantaires réside dans le fait que les diamantaires ont à tenir compte d'un produit qui partout, internationalement, se vend le même prix ou à peu près.

Nos patrons nous disent maintenant : « Ce que nous avons pu faire, Anvers doit pouvoir le faire aussi ».

Les Belges disent qu'ils s'étaient déjà avancés sur ce terrain, et qu'un accord existait. Des difficultés ont surgi et la question a été mise de côté. Maintenant, la solution est bien ajournée : mais le jour fatal viendra et alors on verra que les difficultés auront doublé.

Et en France, l'on doit aussi faire quelque chose.

Si nous nous trouvons bellement devant l'impossibilité de stabiliser en Belgique (et est-ce bien vrai que c'est impossible de calculer les salaires en valeur-or en un change fixe ?), que ce soit alors en francs... mais, toutefois, que l'on fasse quelque chose.

Nous savons fort bien que l'A. U. D. n'est pas omnipotente, mais nous savons aussi qu'une certaine solidarité existe quand même. Jusqu'ici, nous avons toujours trouvé des solutions satisfaisantes. Si nous voulons qu'on nous prenne dorénavant encore au sérieux, il va de soi que nous devrons être plus prudentes en votant des résolutions.

*Van Berckelaer* revient sur la question du boott. Bien que la stabilisation du prix n'entraîne pas immédiatement une augmentation, elle a quand même pour conséquence que la différence entre les salaires est plus petite qu'elle ne le serait si cette stabilisation n'existe pas.

Au sujet des salaires, on ne peut cependant pas

confondre des francs-papiers et des pourcentages ! 35 % restent 35 % et l'or ou le papier n'ont rien à voir là-dedans.

En outre, il est tout à fait inexact de déclarer que nos salaires ont subi une diminution de 35 % ! Nous n'avons pas eu de diminution. Il se peut que des événements se passent contre lesquels il n'y a rien à faire. Si les délégués étrangers nous savent suggérer les moyens pour en sortir, qu'ils les donnent.

L'Allemagne a eu sa stabilisation après l'inflation, après une période de misère noire. L'Allemagne, en outre, n'est qu'un petit centre. Son importance et son influence sont petites, sinon la stabilisation des salaires ne nous aurait pas sauvés ! L'Allemagne a seulement stabilisé au moment où le salaire maximum atteignait 28 florins avec une valeur de 6 à 7 francs.

*Le Président.* — Votre salaire n'atteint que 22 florins.

*Van Berckelaer.* — Il faut savoir ! On dit que nous nous sommes contentés de 25 francs. Mais ce n'est pas vrai. L'accord était établi pour une seule semaine, et nous avons revendiqué plus. La volonté se trouve prise par la possibilité de faire. Et quand même nous avançons. Les pourparlers ne touchent pas à leur fin.

*Le Président.* — Mais que faites-vous donc ? Vous n'avez pas agi, vous n'en avez pas appelé à votre force, à votre caisse. Si même vous aviez dû puiser dans vos réserves, c'était grave vraiment, mais alors vous auriez fait quelque chose.

*Van Berckelaer.* — Nous saurons dire, et aussi avec raison : la semaine de 44 heures où en est-elle ? C'est aussi une résolution de Congrès. Et vous n'aboutissez pas avec elle !

*Van Praag.* — En comparaison avec la question des salaires, cela n'a pas d'importance !

*Van Berckelaer.* — Nous avons démontré que nous voulons marcher, que nous sommes mis par une bonne volonté ! En dix-huit mois, nous avons connu deux grands conflits. En décembre 1924, nous roulions tout droit à un lock-out. L'enjeu ? C'était une augmentation de salaire. Et nos salaires dépassent déjà les autres de 200 à 300 %.

*Van Praag.* — Et néanmoins le taux international des salaires diminue de jour en jour.

*Van Berckelaer.* — Nous ne nous contentons pas de ces 25 francs. Nous marchons encore.

*Le Président.* — Ces 25 francs étaient fixés pour une semaine. Tout reste là. Vous disiez attendre le chiffre index. Il est venu, rien ne changea.

*Van Berckelaer.* — Les pourparlers sont encore en cours, et nous ne renonçons pas.

De plus nous tachons de sauvegarder les intérêts hollandais en nous opposant à l'établissement en Belgique de patrons hollandais.

*Van Praag.* — Et les preuves ? Les patrons le disent autrement.

*Van Berckelaer.* — Voilà : Pour la Hollande, c'est toujours la même chose : les paroles de l'A. D. B. ne sont que mensonge, celles des patrons ne sont que vérité.

*Le Président.* — L'A. D. B. a-t-il marché contre Swaab Roodfeld ?

*Van Praag.* — Vous craignez le chômage, voilà !

*Van Berckelaer.* — Et encore d'autres cas sont en suspens. Je défends qu'on tienne cet argument. En Europe les conséquences d'une crise économique se dessinent ; une crise économique qui, elle-même est la conséquence néfaste du système sous lequel nous vivons et qui nous a conduit à la guerre mondiale. Une seule organisation entend seulement des paroles aussi dures de la part d'une organisation secrète : c'est la nôtre. Pas une seule organisation en Belgique n'est injuriée et notre organisation est considérée en Belgique comme la plus active. On nous plante la baïonnette dans le dos.

*Schott.* — Les métallurgistes ont lutté.

*Van Berckelaer.* — Mais la différence de 40, 50 marks à 160, 170 francs entre métallurgistes allemands et belges est quand même bien plus grande que celle que nous connaissons.

*Schott.* — Cela est vrai.

*Van Berckelaer.* — Et quand même elles ne sont pas entraînées dans la boue. Et ce qui est bien plus : tous n'ont pas lutté ! La masse n'entrait pas en ligne. Ce que nous avons pu faire, nous l'avons fait. Nous avons lutté aussi, et, à plusieurs reprises, nous avons risqué tout.

*Van Praag.* — Mais la lutte dont vous parlez a été menée à l'encontre de votre volonté, quand vous étiez malade.

*Van Berckelaer.* — Je ne parle pas de cette lutte-là. Après ma guérison nous avons eu deux grands conflits : le premier en décembre 1924, qui fut dirigé contre la tactique de la direction de la B. J. V. pour une question de salaire, et qui eu pour conséquence que le Président de la Section des Fabricants a dû abandonner sa présidence ; et, le deuxième, en janvier dernier.

Certes, l'Internationale a le droit d'exiger beaucoup, mais elle ne peut nous demander que nous nous ruions. Cela empirerait simplement la catastrophe.

Si tous tiennent à leurs revendications comme nous autres dans ces moments-ci en Belgique, personne ne saurait jeter la pierre. Je ne comprends pas qu'on puisse poser la question : Pourquoi faisons-nous partie de l'A. U. D. ? Alors, on pourrait placer cette question pour toute organisation internationale et pour toute organisation nationale. Car aucune organisation n'est à même de satisfaire toutes ses unités constitutantes. C'est la question que nous entendons poser souvent par un membre égoïste et étourdi : « Pourquoi dois-je m'affilier au Bond si celui-ci ne sait me satisfaire dans ceci ou dans cela ? ».

Je le répète encore : nous ne craignons point le chômage. Nous savions qu'il se présenterait, et nous l'avions déjà accepté d'avance parce que nous savions qu'il nous serait seulement possible d'appliquer la stabilisation dans de grands personnels dans l'agglomération anversoise, mais qu'elle nous causerait d'énormes difficultés, insurmontables même pour l'industrie rurale. Nous ne voulons point nous risquer dans des aventures périlleuses qui ne sauveraient ni l'A. N. D. B., ni les autres centres. Si nous forçons les choses, nous ne les redresserons pas ; tout s'empirera, voilà tout. Quand à la tactique à suivre par l'organisation, je me tiens à la règle prescrite par Polak, il y a des années : La direction d'une organisation doit à un certain moment pouvoir embrasser la situation d'un coup d'œil, elle doit oser envisager la situation ; elle doit oser attendre les événements, elle doit oser ajourner l'action à l'encontre de toutes les menées, n'importe de qui celles-ci émanent, si elle sait d'avance qu'une action déclenchée aboutirait à une débâcle. Je n'ai jamais oublié cette prescription. J'y tiens, et j'y ajoute que cette manière de voir est partagée par tous les dirigeants de l'A. D. B.

(La séance est suspendue pour que les délégués aient l'occasion de se restaurer. Reprise à 3 h. 15.

*Van Praag.* — Après le dîner, on est enclin à discuter un peu plus calmement. L'essentiel a été dit.

Il m'est bien pénible d'entendre parler de baïonnettes plantées dans le dos. Personne ne voudrait attaquer un centre à armes aiguisees. Nous voulons seulement faire comprendre à l'A. D. B. qu'il occupe une position prépondérante dans l'A. U. D., et nous voulons seulement faire comprendre que son action est d'importance primordiale.

La question des salaires est réduite à ceci : le salaire de l'ouvrier belge a subi une diminution de 30 %, nuisant à la concurrence internationale de ce marché. Par conséquent, il est créé une situation internationale malsaine. Le produit a subi une diminution du prix de la main d'œuvre de 30 %. Nous ne demandons pas que l'A. D. B. introduise une revendication de 30 % d'augmentation ; mais nous voudrions que les ouvriers soient dédommagés de la perte effective subie.

Les allemands n'ont pas obtenu la stabilisation en la demandant simplement.

Si l'organisation belge pouvait obtenir ce dédommagement, alors le produit belge couverrait sa valeur intrinsèque, et la concurrence aurait une cause loyale. Si elle revendique cette compensation

et qu'on ne la lui accorde pas, elle entre en ligne... mais elle se bat honnêtement. Certes, cette lutte lui créera des difficultés, mais elle aura la sympathie générale, c'est une lutte pour la solidarité. Car, si elle ne se bat pas, les camarades hollandais et allemands battent le pavé ! Selon moi, l'organisation avec sa position prépondérante se doit d'endosser les revers de cette position. Si l'organisation ne marche pas, nous en sentirons tous les effets. L'A. U. D. ne peut être placée dans des circonstances pareilles.

Van Berckelaer fait erreur là où il compare notre Internationale à d'autres organismes. Nous sommes organisés dans quelques centres. Notre alliance est de toute autre nature et les questions que nous avons à résoudre sont toutes autres aussi. Comparez seulement : la France n'a que 25.000 métallurgistes organisés. Une comparaison n'est donc pas à faire. Si les points de vue nationaux primaient les autres, alors Van Berckelaer aurait raison. Mais on s'efforce toujours à rendre moins saillants les différends et les divergences nationaux afin d'aboutir à une ligne de conduite unitaire. Même politiquement, on cherche à se rencontrer aussi.

Si la Belgique maintient son point de vue, il ne reste à formuler qu'une seule réponse : nous décidons que de telles questions ne seront plus traitées par nous ! Chaque organisation peut facilement méditer sur la tactique qu'elle doit suivre, afin de pouvoir fuir avec succès devant le chômage.

Si les choses en sont là, qu'une organisation qui devrait donner l'exemple, répond qu'elle ne peut marcher, alors notre organisation n'a plus de mérite, n'a plus de signification. Nous n'avons plus à délibérer plus longtemps. Ce n'est plus nécessaire de tenir des Congrès internationaux où nous déclarons être prêts à l'entraide mutuelle.

*Le Président.* — Ne jouons pas au jeu de mots avec ces 35 %. La baisse du franc eut pour conséquence que les patrons du centre où la baisse se manifestait virent diminuer le prix de revient de leur marchandise de 35 %. La valeur d'achat des salaires ne subissait pas cette diminution, mais les rapports internationaux venaient d'être secoués dans leur base.

En effet, la stabilisation de l'Allemagne est venue après l'inflation. Mais est-ce que c'est bien nécessaire que la Belgique connaisse aussi ce calvaire douloureux ?

Si on nous demande : « Et la semaine de 44 heures ? Où en est-elle ? » Nous pourrions répondre par : « Et la semaine de vacances ? » Là n'est pas la question. Si nous voulons réduire notre durée de travail, il nous faut revendiquer une augmentation de 2,5 %. Naturellement, c'est bien peu, mais ces 2,5 % s'ajoutent à la différence existante déjà entre les divers centres.

*Van Berckelaer.* — Nous ne vous en faisons point grief. Nous disons seulement qu'il y a aussi des décisions que vous ne pouvez pas réaliser.

*Le Président.* — Croyez-moi, je n'aime pas à critiquer ! Si les métallurgistes commettent une bêtéité dans leur tactique, je peux tout au plus donner mon opinion là-dessus, mais si cela se présente dans nos milieux, et si cela a une influence sur la marche des affaires de nos propres gens, alors je dois parler. J'ai pour tâche de sauvegarder notre industrie !

*Le Président* accusé le permanent Schaunburg de falsifier des données se rapportant à un déplacement de personnel de la fonderie Van Wezel.

*Van Berckelaer* dit que ce cas sera soumis à une enquête.

*Le Président.* — Nous devons pouvoir nous fier aux données mutuelles. Et c'est bien pénible de devoir constater, preuve à l'appui, que des permanents d'une organisation présentent les choses d'une manière fausse.

Nous ne saurions faire une comparaison entre notre Internationale et les autres. Il y a deux sortes d'internationales. Celles dont les marchandises ou les produits ne vont pas aux marchés internationaux (entre autres, les ouvriers boulanger ou les employés des services publics), là, le prix du produit n'a aucune influence ; et celle dont les marchandises vont aux marchés internationaux. Pour ces industries, le prix de revient dépend de beaucoup

de facteurs : par exemple, l'industrie des ustensiles en fer blanc en Hollande et en Allemagne. La Hollande n'a pas de fer, et seulement un peu de cuivre. Le marché de ces objets pour la Hollande dépend donc en grande partie des conditions dans lesquelles elle peut acheter la matière première à l'étranger, tandis que ces prix subissent l'influence d'une quantité de facteurs de genre économique, comme, par exemple les trusts et les cartels, qui, d'ailleurs, sont très compliqués et dans lesquelles les salaires deviennent de peu d'importance pour la concurrence.

Et de plus : presque toutes ces industries ne sauraient être déplacées. Si Krupp, en des circonstances déterminées ne peut plus fabriquer, il ne lui est pas possible de décider le déplacement de sa fabrication par un simple coup de tête. Mais, pour l'industrie diamantaire, c'est bien autre chose. Si les affaires ne marchent plus à Amsterdam, le patron prend son petit coffre sous le bras et, le lendemain, il s'établit gentiment à la rue du Pélican à Anvers. De cette façon-là, nous avons vu baisser notre effectif de 10.000 à 6.000. Et l'émigration de nos ouvriers a repris à nouveau.

Si, en une industrie pareille notre alliance ne peut rien faire contre des événements pareils, elle perd toute signification. Nos commerçants achètent et vendent à un seul marché. Ils ne sauraient vendre meilleur marché, si ce n'est en transportant la concurrence dans les salaires. Si les 20.000 ouvriers diamantaires organisés dans quelques centres ne savent pas protéger leurs salaires contre le supplantage, alors ils ne tiennent que des Congrès de parade. Alors des centres doivent réduire leurs salaires jusqu'à ce que ceux-ci soient tombés à zéro.

Il nous reste à tirer cette simple conclusion : L'Allemagne nous ayant demandé ce qu'elle avait à faire vis-à-vis d'une revendication de réduction de salaire de 20 %, nous avons entendu la Belgique qui a déclaré qu'elle était dans l'impossibilité de faire quelque chose pour prévenir cette réduction de salaire.

*Ponard.* — Si je ne suis pas intervenu jusqu'à présent dans la discussion, c'est qu'en France, où, par suite de la dépréciation de notre franc, nous nous trouvons, au point de vue international, placés dans des conditions analogues à celles de la Belgique, nous ne pouvons rien faire sans elle dans la voie de la stabilisation. Avec ses 16.000 ouvriers la Belgique nous mène et il est bien inutile d'insister sur ce fait puisque tous les camarades ont constaté le rôle prépondérant joué par ce pays. C'est ainsi que nous n'avons pu obtenir notre dernière augmentation que parce qu'à un moment donné le franc belge résistait tandis que le nôtre dégringolait. Lorsque le franc belge, baissant de nouveau, revint au pair du franc français, nous en sentimes aussitôt les conséquences, et c'est grâce à la récente augmentation de 25 francs en Belgique que notre situation put être maintenue.

Si je cite ces faits, c'est pour vous démontrer combien nous sommes tenus d'agir en solidarité étroite avec la Belgique.

En supposant que nous nous engagions seuls dans la voie de la stabilisation et que, par impossible, nous réussissions, ce serait inévitablement pour nous le chômage sans que les conditions internationales de travail en soient influencées, parce que le millier de diamantaires français que nous restons ne saurait être d'aucune importance à cet égard.

Stabiliser nos salaires ? C'est notre intérêt et c'est notre désir, mais nous ne pouvons le faire qu'en accord avec les Belges et avec eux. Que la Belgique s'engage dans cette voie et nous sommes disposés à la suivre.

*Le Président.* — Schott a pu se rendre compte des situations. Il saura donc probablement formuler lui-même la conclusion.

## II. — Réglementation de l'apprentissage en France

*Ponard* demande que soit fixé le contingent d'apprentis autorisé en France pour 1926, et demande si, pour pourvoir au remplacement des décédés ou des membres ayant d'une façon certaine abandonné définitivement le métier, il est nécessaire d'obtenir préalablement l'autorisation du Bureau International.

*Le Bureau* dit que pour des cas semblables, l'autorisation n'est pas nécessaire.

*Ponard* dit qu'après cette précision le chiffre de 80' apprentis lui paraît suffisant pour donner satisfaction aux diverses demandes et le Bureau donne son acceptation pour ce chiffre.

*Le Président* demande quelques renseignements à *Ponard* concernant la Commission créée en France pour l'industrie diamantaire. Il dit qu'il va de soi que M. Citroën a bien exagéré un peu quand il affirme que Paris avait dans le temps 1.200 ouvriers.

La Commission vise-t-elle à demander le concours du Gouvernement afin de pouvoir étendre l'industrie ? Si c'est ainsi, ne serait-il pas nécessaire d'insister sur la représentation de l'organisation française dans cette Commission qui ne comprend que des industriels et des fonctionnaires ?

*Ponard* donne quelques renseignements et indique que, selon lui, elle vise surtout à obtenir des réductions de contributions. Quant aux efforts tentés pour créer ou développer des écoles ou des cours professionnels, il est bien permis de penser que ce beau zèle a surtout pour objet d'échapper à la taxe d'apprentissage.

*Ponard* n'oubliera pas, néanmoins, la suggestion du *Président* et revendiquera, si nécessaire, la représentation visée.

## III. — Convocation du Bureau

*Van Praag* explique comment il s'est fait que les Néerlandais n'étaient pas à Wiesbaden le mercredi, et il demande d'être convoqué, dorénavant, huit jours avant la saison.

*Van Berckelaer* démontre que le *Président* a été averti à temps.

Après une courte discussion qui fait ressortir que des circonstances spéciales se sont produites, et que les Néerlandais ne pouvaient pas arriver à temps, bien que l'invitation ait été envoyée plus de huit jours d'avance, on déclare la question liquidée.

## Dans les Centres

### FRANCE

*Saint-Claude.* — La marche du métier est toujours normale, et tout le monde est occupé.

— A la suite de la dernière Assemblée générale, la radiation des neuf adhérents qui n'avaient pas cessé le travail au cours de la grève est devenue définitive.

— L'élection pour la série sortante du Conseil d'Administration a donné les résultats suivants :

*Elus* : Cottet-Emard Paul, Comoy Paul, Colin Ulysse, Collomb Emile, Duraffour Georges, David Fernand, Grospon Jean, Hugonnet Marcel, Jeantet Alfred, Prost Gaston, Perret Emile, Regad Henri, Rousset Alix.

Dunand Raymond a été réélu contrôleur.

— Dans les sections, rien de particulier à signaler.

*Thoiry.* — La situation est assez bonne. Le Secrétaire qui, à la suite d'un incident, avait donné sa démission, est revenu sur sa décision devant l'insistance de ses camarades.

*Nemours.* — La situation demeure bonne et rien de spécial n'est à signaler.

*Taninges.* — Le travail est assez abondant, mais, d'une façon générale, on se plaint de la qualité des bruts.

*Lyon.* — La situation est bonne sur la place, où tout le monde est occupé.

*Felletin.* — Situation normale.

**Paris.** — La situation demeure bonne et il n'y a rien à signaler au point de vue syndical. L'indemnité de vie chère a été portée de 80,50 à 95,65 par semaine depuis le 19 juillet.

### BELGIQUE

La situation se maintient assez bonne. Une nouvelle augmentation de 10 % sur les tarifs de base a été obtenue et est appliquée depuis le 12 juillet.

### HOLLANDE

Une amélioration s'est manifestée dans l'industrie et a amené une certaine diminution du nombre des chômeurs.

## Le marché des diamants et le nouveau syndicat

Au cours de l'Assemblée de l'Anglo American Corporation of South Africa, tenue à Johannesburg, le 22 mai, et dont le compte rendu vient d'être publié à Londres, le président, sir Ernest Oppenheimer, a donné les renseignements suivants sur le nouveau Syndicat des diamants.

Il a rappelé tout d'abord qu'à la dernière assemblée générale de l'Anglo American Corporation, il a fait connaître les raisons pour lesquelles la Corporation s'était retirée du Syndicat des Diamants de Londres et avait conclu un contrat de cinq ans pour l'achat des diamants produits par la Consolidated Diamond Mines of South West Africa. Il y avait à cet époque trois groupes présentant sur le marché les diamants des producteurs de la Conférence : 1<sup>o</sup> le Syndicat des diamants de Londres, qui avait passé un contrat d'un an pour l'achat des productions de la De Beers Consolidated Mines, de la New Jagersfontein et de la Premier Diamond Mines ; 2<sup>o</sup> une maison d'Anvers, qui avait un contrat pour l'achat, en 1925, de toute la production supplémentaire du Sud-Ouest Africain, et 3<sup>o</sup>, l'Anglo American Corporation et ses alliés, qui avaient comme il est dit ci-dessus, un contrat de cinq ans pour l'achat de la production de la Consolidated Diamond of South West Africa. Sir Ernest Oppenheimer a poursuivi son exposé dans les termes suivants :

« J'ai fait remarquer l'année dernière que mon expérience prolongée du commerce des diamants m'avait fait comprendre que c'était seulement d'abord par la réduction de la quantité de diamants présentés sur le marché en contre-partie à la réduction de la demande et ensuite effectuant les ventes par le canal d'un seul vendeur que la stabilité du commerce des diamants pourrait être maintenue. »

« Au commencement de 1925, ce dernier principe se trouvait complètement violé et l'autre mis en danger, attendu que le contrat entre les trois grands producteurs de l'Union et du Sud-Ouest Africain, quant à la limitation de la quantité de diamants qui devait être représentée sur le marché, n'avait plus qu'une année à courir. Dans ces conditions, nous eûmes les plus grandes appréhensions sur l'avenir et tous nos efforts tendirent à restaurer la stabilité du commerce des diamants.

« Dans ce but, votre corporation coopéra, dans le deuxième semestre de l'année dernière, avec MM. Barnato Brothers, la Johannesburg Consolidated Investment Company

et MM. A. Dunkelsbuhler and C°, à la constitution d'un nouveau Syndicat ayant son bureau de l'Afrique du Sud à Kimberley. Ce Syndicat, en concurrence avec d'autres parties, s'engagea à acheter la production de la De Beers, de la Jagers et de la Premier Mines pendant cinq ans, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1926. Préalablement à la conclusion des accords, il avait été stipulé que le contrat entre les producteurs serait renouvelé pendant cinq années, à partir de la même date et qu'en outre ces contrats seraient soumis à l'approbation du gouvernement.

« A la fin de l'année dernière, sur l'invitation du gouvernement, une Conférence eut lieu à Cape Town, à laquelle étaient représentés les trois gros producteurs de l'Union et du Sud-Ouest Africain.

« Comme votre corporation avait fait connaître qu'elle était disposée à amender son contrat avec la Consolidated Diamond Mines, de façon à le faire concorder avec les contrats de l'Union et qu'en outre elle était prête à transférer ce contrat au nouveau Syndicat, la Conférence fut d'accord pour renouveler le contrat entre les producteurs pour une période de cinq années et recommanda le contrat des ventes à l'approbation du gouvernement qui l'accorda en temps voulu. Les contrats pour l'achat des diamants de l'Angola et du Consolidated African Selection Trust furent également transférés au nouveau Syndicat. Finalement, je puis déclarer que des relations très amicales existent entre le Syndicat et les Compagnies opérant dans le Congo Belge qui coopèrent avec nous à maintenir la stabilité du commerce. Dans ces conditions, vous ne serez pas surpris d'apprendre que les ventes effectuées jusqu'à ce jour par le nouveau Syndicat ont été des plus satisfaisantes. J'envisage l'avenir du commerce des diamants avec la plus entière confiance ».

(De l'Information).

\*\*

N. D. L. R. — Nous attirons l'attention de tous nos camarades, et plus particulièrement de ceux qui sont jeunes dans le métier, sur le passage en caractères italiques.

La politique du Syndicat du Diamant est toujours de réduire les quantités de diamants présentées sur le marché, de façon à faire augmenter les prix.

Et sans qu'il soit besoin de longs commentaires, cela explique parfaitement pourquoi les organisations de l'Alliance Universelle des Ouvriers Diamantaires ont été amenées à réglementer sévèrement l'apprentissage. Il ne faut pas voir dans cette mesure l'expression d'un corporatisme étroit, destiné à empêcher l'accès des autres travailleurs à un métier qui, en d'autres temps, put présenter quelques avantages, mais une simple mesure de sauvegarde de travailleurs qui tiennent à conserver leur gagne-pain.

Et cela démontre parfaitement que le prix du diamant n'est pas une cause de mévente, et que les ouvriers qui lui donnent sa valeur doivent au moins recevoir un salaire convenable.

## LE BOORT

Le prix du boort demeure stationnaire, en monnaie saine naturellement.

Nous donnons les cours établis à Amsterdam à la date du 23 juillet, qui sont d'ailleurs les mêmes que ceux publiés dans le précédent bulletin.

Boort .....	le carat	9 60 florins.
Débris de cliveurs	—	7 68 "
Eclats .....	—	3 84 "
Poudre pure .....	—	3 84 "

## Pour le "Rayon de Soleil"

Sommes reçues au cours des mois de Juin et Juillet  
(Dans cette liste ne figurent pas les cotisations)

Suppl <sup>1</sup> d'écot, réunion Lyon...	5 75
Paul Forestier, Longchamois	2 50
Adrien Gauthier, Lyon (excéd <sup>1</sup> )	2 80
Mme Louise Berthet, Clairvaux	10 "
A. Fontaine, Lyon .....	2 80
Mme Varenne, Montréal .....	5 "
Emile Tournier, St-Claude .....	5 "
E. Fischer, Bienne .....	2 "
L. Dubout, Thoiry .....	20 "
Pourcentage sur cotisations :	
N. Saveret .....	3 15
R. Monneret .....	12 25
Bénéfice de la Fête de Paris ..	15 40
David van Swede et Elle Kan, Paris .....	2.542 75
Atelier Alphonse Ponard (patron et personnel), Paris .....	25 "
Batavier, Paris .....	5 "
Pile ou face ? .....	1 "
Marcodini Louis et Jean, Paris .....	10 "
Murath, Paris .....	5 "
Rémy Giret : « Parce que ça passe souvent dans une porte cochère chez Rémy »	50 "
Syndicat Professionnel des Patrons et Entrepreneurs Diamantaires, Paris .....	100 "
Makviller et Asterus, Paris .....	25 "
Petit atelier Lek, Paris .....	14 "
Vente de stèles, atelier Lek, Paris .....	163 "
Mlle Péliéssard, Paris .....	3 "
Brunzwaert, Paris .....	8 25
Total .....	3.073 25
Liste précédente .....	148.338 65
Total à ce jour .....	151.411 90

Merci à tous ces généreux donateurs.

\*\*

Nous avons reçu la poudre noire des ateliers Dalloz et Benoit, de Chassal, et nous en remercions les camarades.

Qu'est-ce que la vaillance d'un instant, en comparaison de cette tâche obscure si rude pour bien des êtres, qui consiste à gagner son pain, à lutter sans cesse contre une destinée mauvaise ?

Paul BRULAT.

## AUX TRÉSORIERS

Nous rappelons à nos camarades trésoriers des Syndicats, que la cotisation à l'Alliance Universelle est fixée pour le troisième trimestre 1926 à 1,84 et nous insistons vivement auprès d'eux pour qu'ils se mettent à jour au plus tôt.

Il en est de même pour les Syndicats qui sont en retard de leurs cotisations à l'Union Nationale et au Rayon de Soleil.

Seul le paiement régulier des cotisations permet une bonne Administration.

Envoyer les fonds par chèque postal :

**E. PONARD, Saint-Claude  
C/C. 8147, DIJON**

## BRUITS &amp; NOUVELLES

**New Jagersfontein.** — A l'assemblée tenue fin juin à Kimberley, le président a déclaré que l'arrivée du matériel supplémentaire avait été retardée par les grèves anglaises de l'an dernier. Les cessations continues de travail causent de graves ennuis aux acheteurs de produits britanniques. Le matériel est maintenant arrivé à pied d'œuvre. L'usine travaillera à plein rendement en septembre. Dans l'intervalle, la Compagnie n'a pu fournir le plein quantum qui lui est alloué dans le Syndicat des Diamants, ce qui explique que le dividende n'ait pu être augmenté. Elle espère pouvoir livrer sa part entière pendant l'exercice en cours. Elle pense également pouvoir augmenter sa production en lavant des terres bleues provenant des niveaux inférieurs.

Les relations avec le gouvernement, depuis l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur les diamants sont devenues extrêmement amicales. Les producteurs continuent à souffrir du trafic illicite de diamants par une bande bien organisée. Le gouvernement est désireux de protéger l'industrie, mais il est nécessaire d'éviter les pièges habilement tendus.

**Le marché des diamants.** — Le rapport présenté à l'assemblée de l'Association minière comporte des indications intéressantes concernant le marché des diamants. Ce rapport confirme que les gîtes à cheminées diamantifères comme la Premier, la De Beers, etc..., n'ont plus le contrôle, comme autrefois, de la production du diamant et que ce contrôle passe entre les mains des exploitations alluvionnaires africaines. Il y a quatorze ans, c'est-à-dire en 1913, la production totale du diamant était de 6.050.000 carats environ, d'une valeur approximative de 13 millions de livres, les cheminées diamantifères fournissant 80 % en poids et 80 1/2 % en valeur de cette production. En 1925, sur une production totale de 4.420.000 carats, les cheminées diamantifères ne participent plus que pour 50 % en poids et 48 % en valeur. Les mines du groupe de la De Beers ne sont donc plus les maîtres incontestés du marché du diamant, tout en restant cependant les plus gros producteurs individuels, et elles doivent désormais compter avec les mines alluvionnaires qui ont été découvertes et mises en valeur ces dernières années, notamment dans le Congo Belge, l'Angola et la Tête d'Or.

STATISTIQUE  
des Syndiqués, des Ouvriers occupés et des Chômeurs

## ANVERS

	Syndiqués	Chômeurs
Du 14 au 20 Juin .....	13.051	256
Du 21 au 27 — .....	12.983	244
Du 28 Juin au 4 Juillet .....	13.003	204

Les 13.003 syndiqués de la dernière semaine se répartissent ainsi :

8.724 polisseurs, dont 121 chômeurs ;  
1.909 sertisseurs, dont 15 chômeurs ;  
1.433 débruteurs, dont 46 chômeurs ;  
199 polisseurs de roses, dont 2 chômeurs ;  
36 sertisseurs de roses, tous au travail ;  
17 débruteurs de roses, tous au travail ;  
252 cliveurs, dont 14 chômeurs ;  
279 scieurs, dont 6 chômeurs ;  
154 frotteurs, tous au travail.

## AMSTERDAM

	Ouvriers occupés	Chômeurs
Du 21 au 27 Juin .....	4.680	1.324
Du 28 Juin au 4 Juillet .....	4.803	1.237
Du 5 au 11 Juillet .....	4.735	1.207
Du 12 au 17 — .....	4.986	1.059

Pour la dernière semaine mentionnée, les effectifs se répartissent comme suit :

312 scieurs occupés, 29 chômeurs ;  
3.018 polisseurs de brillants occupés, 439 chômeurs ;  
566 sertisseurs de brillants occupés, 117 chômeurs ;  
521 débruteurs de brillants occupés, 193 chômeurs ;  
190 polisseurs de roses occupés, 118 chômeurs ;  
84 sertisseurs de roses occupés, 41 chômeurs ;  
132 débruteurs de roses occupés, 102 chômeurs ;  
40 chatonniers occupés, 4 chômeurs ;  
123 cliveurs occupés, 16 chômeurs.

## HUILE SPÉCIALE POUR DIAMANTAIRES

Tient à la meule sans l'encrasser  
— Facilite le polissage —

S'adresser au camarade Aimé VINCENT, atelier Paul REY, rue Auguste Lançon, SAINT-CLAUDE.

## DIAMANTAIRES, LAPIDAIRES !

## LOUPES

Exigez les loupes poinçonnées DAVIDS à grossissements spéciaux

## CIMENT

Exigez le ciment hollandais gris et jaune, avec poinçons « DAVIDS », en plaques et en bâtons ; tient les pierres comme un roc.

I. D. DAVIDS & ZONEN

JODENBREESTRAAT 103

AMSTERDAM (Hollande)

DÉTAIL Téléphone 582.21 GROS

## DIAMANTAIRES

Voulez-vous de la bonne poudre de diamant, éclats, boort ou outils diamantaires achetez chez

## Isidore STIJSEL

Fournisseur Général pour Diamantaires  
134, Rue du Vanneau, à ANVERS

## Achat de déchets de Diamants

Rapide expédition pour l'intérieur et l'extérieur

Toutes réparations dans un temps très court

Loupes incomparables, Balances, Pinces  
— et Poids métriques contrôlés par l'Etat —

Médaille à l'exposition Universelle de Gand 1913  
Diplômé à l'Exposition des Bijoutiers-Joalliers d'Anvers 1920

A l'Exposition et au Concours du Commerce et de l'industrie. Anvers 1921

Du Middenstandsbond « De Kleine Burger » 1921  
A l'Exposition industrielle du « Koninklijke Rubenskring » 1921-1923

Concours d'Étalages « Anvers en Avant » 1923  
Concours d'Étalages, Illumination et Décoration 1<sup>er</sup> Prix et Grande Distinction

Recommandé par les Fédérations Internationales des Bijoutiers Négociants et Organisations Ouvrières  
Fondateur des Ecoles Professionnelles de l'Industrie Diamantaire

## Réparations de Balances pour Diamantaires et Bijoutiers

La Maison n'a pas de Représentant ni de Succursale

**Bon débruteur** est demandé pour la petite pierre (100 pour 1 carat).

Travail avantageux.

S'adresser au b. d. j.

## POUR RENDRE SERVICE

L'Union Nationale tient à la disposition de ses adhérents :

**Pierres à frotter les plateaux**, au prix de 3 à 4 francs le morceau, suivant grossoeur ; **Tarauds** : 15 fr. 50 la pièce.

Ces articles sont remis par l'organisation absolument sans aucun bénéfice, dans le seul but de rendre service à nos camarades qui ont parfois de la difficulté à se les procurer dans le commerce.

S'adresser à la Permanence.

**Bons Ouvriers** sont demandés pour

24/16 16/16 8/8

Travail assuré en brut scié.

S'adresser : SIGAR, 62, rue du Pré, SAINT-CLAUDE (Jura).



LE GÉRANT,  
Edmond PONARD.

Imprimerie de la Maison du Peuple. — Saint-Claude